Entité émettrice : RTE – Direction Clients et Services **Nature du document :** Compte rendu		
Version : 1	**Commission Accès Réseau** **Compte rendu de la réunion du 21/03/2023**	**Date d'approbation :** 27/04/2023
	4 Pages	0 **Annexes**

Participants (hors RTE)	**Entreprise**
Alain BOS	EDF
BAILONE Bruno	ENEDIS
BARLIER Aleth	ENEDIS
BARTHEN Claude	GazelEnergie
BENOIT Hannah	URM METZ
BERTHOMIEU Nadine	ADEME
BRUNEL Julien	ENEDIS
DEBREYNE Remi	BORALEX
DEVAUX Willy	GRT GAZ
DUBOST Stephanie	ENEDIS
EL BOUHALI Othmane	ENERPLAN
FERANDELLE David	SNCF RESEAU
FERRE Maxime	Syndicat ELE
FORTIN Florian	ENEDIS
FURNO Hubert	EXELTIUM
GUINDET Sébastien	GEREDIS
KLEIN Mathias	ES ENERGIES STRASBOURG SA
LARGER Antoine	SIEMENS
LATOURTE Adrien	ARCELOR MITTAL
LEGRAND Xavier	ENEDIS
MONTBROUSSOUS Christophe	CNR
MULLER Pierrick	CRE
TASSIN Céline	ENERPLAN
TAUREL Eloïse	CRE
THEREZE Léonard	EXELTIUM
TREMILLON Julien	ENEDIS
TULLUS Laurent	EDF
VIOU Dominique	ENEDIS
William CHAN	AIR LIQUIDE

RTE - Réseau de Transport d'Électricité
[00, Nom de la Rue]
[00000 Ville Cedex 00]

www.rte-france.com

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Sommaire

1 Enquête de satisfaction clients 2022 2
2 Actualités sur la gestion de la tension 2
3 Raccordement des consommateurs 3
4 Insertion des EnR dans le réseau électrique 4

1 Enquête de satisfaction clients 2022

Contenu de la présentation
RTE présente son enquête de satisfaction client annuelle, dont le taux de satisfaction global s'avère être en nette hausse pour atteindre 92%. Un zoom est réalisé sur les deux items ayant rencontré les moins bonnes notes, suivis des premières actions menées par RTE afin de les résoudre.

Réactions et questions
La CNR demande s'il existe une instance organisée par RTE pour informer les clients des évolutions ou des améliorations qui sont prévues en termes de SI, comme cela était le cas auparavant au travers du GT Comptage et Données. RTE répond qu'un GT Comptage et Données aura lieu d'ici à l'été pour échanger sur les différents sujets SI, y compris les évolutions concernant le portail services.

GRT GAZ demande quel est le calendrier prévu par RTE pour la refonte des habilitations au portail services et s'il faudra prévoir des évolutions des SI côté client. RTE explique qu'il ne s'agit pas d'une refonte mais d'une simplification du processus d'authentification qui permettra de ne plus avoir à se réauthentifier à chaque connexion. Ainsi, aucune évolution sur les requêtes API n'est à prévoir.

2 Actualités sur la gestion de la tension

Contenu de la présentation
La loi Accélération de la Production d'Energie Renouvelables (APER) inclut un volet permettant de solliciter sur une durée de 2 ans les capacités existantes des producteurs HTA pour gérer les contraintes de tension sur les réseaux publics. RTE va se rapprocher des GRD pour sa mise en œuvre en particulier pour la gestion des tensions durant la période estivale. Également, RTE présente ses investissements en matière de selfs sur les prochaines années (120 M€/an), dont l'objectif est de résorber des contraintes de tension structurelles du RPT.

Enfin, RTE présente un panorama des travaux qu'il mène sur la gestion de la tension à horizon court et moyen terme, dans le but de trouver le meilleur équilibre entre l'ensemble des leviers permettant une gestion optimale de la tension.

Réactions et questions
Enedis indique rencontrer dans certaines situations des difficultés lors de l'enclenchement de certaines selfs HTB, et demande si RTE souhaite changer la typologie des selfs pour que le système d'enclenchement soit moins brusque. RTE indique porter une attention particulière dans ses études à la maitrise des phénomènes transitoires sur le réseau public de transport pouvant apparaitre à l'enclenchement des selfs dans ces zones de faible

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

puissance. RTE est ouvert aux échanges sur cette problématique et indique que ce sujet est à traiter au niveau technique puisqu'il relève de la protégeabilité, et transmettra le sujet au département concerné.

Enedis demande pourquoi les investissements de selfs s'arrêtent en 2027. RTE répond qu'il lance régulièrement des études de tensions pour définir le besoin de selfs à un horizon 3/4 ans, horizon de temps qui correspond au délai moyen d'approvisionnement des selfs. RTE actualise cette étude et le besoin d'investissements autant que de besoin.

Engie regrette que les capacités installées des actifs de production EnR raccordées sur les réseaux publics de distribution ne soient utilisées que pour le réglage de la tangente phi saisonnalisée, et rappelle son souhait d'expérimenter de nouvelles solutions. RTE explique qu'il vise une utilisation optimale de l'ensemble des leviers à disposition, et que les études actuelles montrent qu'à partir d'une certaine durée de sollicitation des capacités des producteurs les investissements sont à privilégier. Actuellement, la sollicitation dynamique des capacités des producteurs avec le réglage secondaire de tension permet une gestion de la tension la plus optimale possible. Enfin, RTE indique qu'à l'horizon TURPE 7 il ne voit pas d'intérêt à modifier l'usage des différents leviers à sa disposition pour régler la tension, mais continue d'étudier et d'anticiper les évolutions à venir, notamment en cas de forte évolution du mix énergétique.

3 Raccordement des consommateurs

Contenu de la présentation
La loi Accélération de la Production d'Energie Renouvelables (APER) propose de nouveaux leviers pour accélérer le raccordement des projets industriels au service de la transition énergétique et de la souveraineté industrielle française. Plus spécifiquement, cette loi permet :

1. Une accélération des procédures environnementales, pour les projets de décarbonation uniquement ;
2. Une modification de l'ordre de classement des demandes de raccordements dès lors qu'elles concernent des projets de décarbonation au sein d'une zone saturée ;
3. Une mutualisation et un surdimensionnement des raccordements de clients consommateurs.

Ainsi, la déclinaison de la loi APER, permettant d'accompagner la décarbonation de l'industrie française, mobilise des ressources RTE et nécessite de déprioriser certaines concertations prévues en 2023. Le planning de concertation 2023 est donc mis à jour. RTE insiste sur les évolutions importantes prévues, sur le segment consommateurs, sur l'année 2023 et au-delà et invite les parties prenantes à participer aux différents GT. Ces évolutions ont pour objectif d'accélérer le raccordement des clients industriels les plus matures et de minimiser leur coût de raccordement. Un premier GT consommateur est programmé le 9 mai consacré au lancement de la concertation sur les exigences techniques qui seront imposées aux clients consommateurs.

Également, RTE réalise un point d'étape des concertations en cours sur le segment producteurs et présente ses ambitions en matière d'accélération des projets S3REnR.

Réactions et questions
Engie demande si dans le cadre des S3REnR, RTE continue d'étudier la possibilité de rajouter une demi-rame ou un transformateur au cours du schéma afin de raccorder les clients sans attendre la révision du schéma, sachant que les révisions arrivent tous les 2 ans. RTE considère pertinent de de conserver une certaine agilité pour les raccordements de producteurs HTA et BT, d'autant plus qu'ils ont des temps de développements des projets plus courts, par exemple en réservant des demi-rames. Pour autant, les délais actuels des adaptations et celui attendus dans le cadre de la refonte des révisions de schémas seront à peu près identiques, rendant de fait obsolètes les mécanismes actuels d'adaptation. Ainsi RTE indique qu'il est favorable à l'intégration de mécanisme de souplesse directement durant les révisions des schémas. En effet, c'est cette agilité qui permettra de réconcilier la nécessité d'accélérer les raccordements avec la complexité à revenir sur des ouvrages qui ont déjà été décidés.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

4 Insertion des EnR dans le réseau électrique

Contenu de la présentation

La première présentation est l'occasion de présenter le bilan des écrêtements EnR sur la période 2022 dont leur nombre est en augmentation du fait de la mise en place progressive du dimensionnement optimal. Face à l'augmentation des zones sous contraintes, RTE continue le déploiement de ses automates NAZA permettant de minimiser au mieux l'ENE, dont le nombre passera de 3 à 9 au cours de l'année 2023. Enfin, RTE présente les avancées des travaux en termes d'indemnisation.

La seconde présentation introduit la concertation à venir en GT producteurs pour préciser les flux financiers entre RTE et le producteur dans le CART, à la suite de la correction des périmètres d'équilibre qui sera concertée en Commission Accès au Marché d'avril à septembre. Ainsi, la concertation sera menée en CAR d'ici septembre.

Réactions et questions

Enedis demande combien de NAZA seront prévus à la cible et pour quelle durée de déploiement. RTE répond que la prévision initiale de 180 NAZA en France pourrait varier du fait de la taille et de la complexité des zones en contraintes. L'idée globale reste bien de couvrir l'ensemble des zones en contraintes, c'est-à-dire les zones S3REnR en première approximation.

Enedis constate que la croissance du ratio entre l'ENE et la totalité de production EnR est assez forte et tend à augmenter du fait de l'accroissement du nombre de zones sous contrainte. Ainsi, Enedis se demande quelles perspectives d'évolutions sont envisagées par RTE, étant donné que RTE avait anticipé un ratio d'environ 0,3% dans le SDDR. Également, Engie demande si RTE a anticipé une trajectoire sur plusieurs années du volume de limitations nécessaires afin de mesurer l'efficacité technique des solutions mises en œuvre. Ainsi, Engie souhaiterait anticiper une possible évolution des paramètres pour y apporter des réponses en amont. Au-delà du 0,3% inscrit dans le SDDR, RTE rappelle que l'objectif fondamental à suivre reste le dimensionnement de l'infrastructure au meilleur coût pour la collectivité. La quantité d'ENE peut évoluer au fur et à mesure de l'évolution des schémas, tout en gardant la même dynamique d'équilibre technico-économique. Par ailleurs, RTE indique que le volume d'ENE sur l'année 2022 est conservateur, et explique que les outils permettant de contenir l'ENE, c'est-à-dire les automates NAZA, ne sont pas encore tous en service : la trajectoire de déploiement se poursuit avec 6 NAZA supplémentaires en 2023.

Enedis indique travailler avec RTE pour l'ensemble des processus relatifs aux limitations : déploiement de NAZA, traçabilité, indemnisation. Il y a tout un travail de bout-en-bout à effectuer afin de prévoir les modalités et processus de limitations sur la HTA. Ainsi, les deux gestionnaires de réseaux échangent régulièrement sur l'ensemble de ces sujets.

Boralex demande si, à la suite de sa demande de réclamation sur un volume d'ENE estimé par RTE sur une limitation de l'été 2022, RTE avait pu avancer sur son dossier. RTE répond que l'estimation d'ENE initialement proposée était calculée sur la base de l'ancienne méthode de calcul de l'ENE, et s'attend à ce que la méthode nouvellement concertée ne reproduise pas les mêmes effets.

* *
*

Les supports des présentations sont disponibles sur conceRTE

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)